



Quelle taxe peut on récupérer sur un bail professionnel

Par **Lorimine**, le **01/04/2019** à **11:25**

Bonjour, Je suis propriétaire et je loue une partie de ma maison (30 m2) à une infirmière avec un bail professionnel. Quelles taxes puis je récupérer dans les charges locatives à part l'eau froide et la taxe d'enlèvement des ordures ? Est ce que la taxe d'enlèvement des ordures peut être carrément partagée en 2 puisqu'on on est 2 à utiliser le service ? Qu'est ce que le droit de bail et comment le calculer quand on a que la taxe foncière comme référence ? Est que l'on peut récupérer la taxe foncière complète au prorata des m2 loués ?

Merci d'avance pour réponse

Par **Fabiendu59**, le **01/04/2019** à **18:31**

Normalement toutes les taxes sont récupérables à partir du moment que c'est précisé dans le bail.